

COUP D'OEIL

SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

QU'EST-CE QUE LE «VOLET MARCHAND» D'UN OBNL?

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'ensemble des **activités économiques** à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises **dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services** et qui sont exploitées conformément aux six principes d'économie sociale dont le **4e principe qui stipule que l'entreprise aspire à une viabilité économique.**

Source: Loi de l'économie sociale



- Contribuer et assurer la **pérennité de l'entreprise** en réduisant la dépendance aux subventions et aux sources de revenus non récurrentes
- **Développer une posture entrepreneuriale**, plutôt qu' axée sur la charité ou la négociation avec l'État (faire un **plan d'affaires**, trouver des **investisseurs**, prévoir et gérer les **ventes**, développer des **clientèles**, s'insérer dans les **marchés**, etc.)
- La loi ne définit **pas de pourcentage minimum de revenus autonomes** pour se qualifier en tant qu'EÉS : l'important est d'aspirer à la viabilité économique (rentabilité / gestion du risque, etc.)
- Les revenus provenant de la **vente** d'un produit ou service à l'État (ou secteur public) sont considérés comme des **revenus marchands**, et non des subventions



- Au Québec, près de **90% du financement des EÉS** provient des cotisations des membres (adhésions) et de revenus autonomes provenant de la vente de produits et services
- Les volets marchands représentent **un complément ou la totalité des revenus** des EÉS
- Les « **clients** » (à qui le produit ou service vendu est destiné) ne sont pas toujours les « **usagers** » (à qui bénéficie la mission)
- Un exemple de clients solidaires: dans les épiceries communautaires, les clients réguliers paient légèrement plus cher pour permettre aux usagers (en situation de précarité) de bénéficier de prix plus bas
- Permettre de contribuer à **l'essor économique du milieu** dans lequel il se déploie